



L'ÉTAT LAISSE TOMBER LES AGENT·E·S DE CATÉGORIE C.

LA CGT EXIGE UNE REVALORISATION SALARIALE IMMÉDIATE !

L'augmentation effective du SMIC est de 2,41 %. De ce fait, le SMIC horaire brut passe de 12,02 € à 12,31 €. Le SMIC mensuel brut de 1 823,03 € à 1 867,02 € soit une augmentation brute de 43,99 €. Pendant ce temps, le point d'indice de la fonction publique est figé à 4,92278 € depuis le 1^{er} juillet 2023 et aucune revalorisation n'est proposée en 2026 par ce gouvernement méprisant.

CONSÉQUENCES POUR LES BAS SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE :

➤ **Depuis le 1^{er} juin 2026**, l'écrasement des grilles de catégorie C s'aggrave, l'ensemble des grades C1 (échelons 1 à 10 sur 11) et la moitié des échelons C2 se trouvent **sous le minimum légal**.

➤ Dix-neuf années d'ancienneté en C1 ne produisent plus aucun effet sur la rémunération brute de la fiche de paie.

Ainsi les débuts de carrière sont écrasés, l'expérience et les qualifications dévalorisées, c'est une véritable perte d'attractivité pour nos métiers !

Une Aberration !

Comment accepter que des agent.es indispensables au bon fonctionnement des établissements et qui sont des professionnels qui assurent chaque jour l'accueil, le soin, la logistique, l'entretien, la restauration ou les services administratifs soient rémunérés sur des **grilles devenues inférieures au minimum légal**.

À l'approche de l'été, certains partiront en vacances. Enfin, ceux qui le pourront car les congés payés, cette conquête historique du monde du travail, sont une bien triste période quand le portefeuille ne permet pas de partir !

Les prix flambent mais nos salaires stagnent.

Voilà la véritable violence sociale !

La CGT revendique :

- Des mesures salariales d'urgence et l'indexation des salaires sur l'inflation.
- La revalorisation immédiate des grilles de la catégorie C pour un début de carrière à 2 400 € brut.
- La reconnaissance de l'ancienneté par un déroulement de carrière linéaire avec doublement du salaire sur une carrière.
- L'ouverture d'une négociation salariale nationale pour revaloriser le point d'indice à 6,50 € et l'ensemble des grilles de la fonction publique.
- La revalorisation des pensions et leur indexation sur l'inflation.

Les agent·e·s de la Fonction Publique Hospitalière du sanitaire, du social et du médico-social exigent des mesures pour garantir des rémunérations dignes et préserver l'attractivité de nos métiers.

La paix, les congés payés, les salaires : rien n'a été donné, tout a été conquis, rien n'est garanti à vie ! Alors ne cessons pas de lutter !

**REJOIGNEZ-NOUS POUR
DÉFENDRE NOS SALAIRES, NOS
CARRIÈRES ET NOS RETRAITES.**